

ETUDE SURVEILLEE

Responsable : Mme Helen EASTWOOD



Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école de 16h30 à 18h00 par le personnel municipal.

L'étude est ouverte aux élèves du CP au CM2.

La 1ère demi-heure est consacrée à un temps de récréation, l'heure suivante aux devoirs et/ou à une activité éducative.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire (y compris entre 16h30 et 17h00).

La sortie avant la fin de l'étude n'est accordée que sur demande préalable et exceptionnelle.

Après 17h00, tout enfant présent sera considéré comme étant à l'étude.

Tarif pour une étude (nouveaux tarifs au 01/09/2011) :

- Inscription régulière : 2,30 €
- Inscription occasionnelle : 3,70 €

Est considérée comme inscription régulière une inscription supérieure à 4 présences par mois.

À 4 présences et moins dans le mois, le tarif est occasionnel.

Services Municipaux Extrascolaires 2011/2012

Informations & inscriptions

Rentrée scolaire : Lundi 5 septembre 2011

INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS uniquement le matin de 8H30 à 12H

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Monsieur David MORINEAU
36, route de Megève
B.P. 27
74120 PRAZ-SUR-ARLY
Tél. : 04 50 21 90 28

CANTINE SCOLAIRE

Responsable : Mme Sylviane JOND
Téléphone : 06 26 59 08 74

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge de 11h30 à 13h20 par le personnel municipal.

Le transfert des enfants de l'école maternelle est effectué sous la surveillance du personnel municipal.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire :

Pour les repas occasionnels, l'enfant devra être obligatoirement inscrit le jeudi avant 14h00 de la semaine S-1. Il n'est pas accepté d'inscription ni de désistement en dehors de ce délai. Depuis le mois d'octobre 2009, une boîte aux lettres est dédiée à la cantine et installée devant le portail côté route du Marais. Elle est exclusivement utilisée pour transmettre les informations, en particulier les inscriptions occasionnelles, modifications d'inscriptions ou notifications d'absences.

Tarifs pour un repas (nouveaux tarifs au 01/09/2011) :

- Inscription régulière : 4,20 €
- Inscription occasionnelle : 5,50 €

Est considérée comme une inscription régulière une inscription supérieure à 4 repas par mois. A 4 repas et moins dans le mois, le tarif est occasionnel.

L'inscription est obligatoire y compris pour les enfants déjà scolarisés :

- Remplir une fiche d'inscription par enfant
- L'inscription des enfants ayant un régime alimentaire spécial (allergies...) est soumise à l'avis de la Commission et du Responsable du restaurant scolaire.

Si votre enfant est inscrit pour le repas de midi et, si, pour un cas de force majeure, vous le récupérez au portail, vous devez impérativement prévenir la personne responsable de la sortie.

Seules les absences justifiées supérieures à 2 jours seront décomptées.

Aucun enfant inscrit à la cantine ne sera autorisé à sortir sans un mot des parents remis le matin à l'enseignant(e).

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Responsables : Sylviane JOND
Téléphone : 06 26 59 08 74

Le service fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants des écoles sont pris en charge le matin de **7h45 à 8h20**, de **11h30 à 12h00 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine** et de **16h30 à 18h00** par le personnel municipal.

Le transfert des enfants de l'école maternelle est effectué sous la surveillance du personnel municipal.

Pour l'entrée et la sortie du Périscolaire, les parents sont accueillis avec l'enfant dans la salle périscolaire du dernier étage, auprès de la personne responsable.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire.

Pour des raisons de confort et de sécurité, les inscriptions sont limitées à 15 enfants présents par séance.

Les enfants ne seront remis qu'aux parents sauf autorisation spéciale et préalable.

Le respect des horaires est impératif.

Prévoir le goûter des enfants (obligatoire).

Tarif pour un Trimestre (nouveaux tarifs au 1/09/2011) :

- Inscription accueil du matin : 32,70 €
- Inscription accueil de 11h30 à 12h00: 30,60 €
- Inscription accueil de l'après-midi : 53,00 €

Tarif Occasionnel pour 5 inscriptions valables toute l'année scolaire : (nouveaux tarifs au 01/09/2011)

- Inscription accueil du matin : 11,80 €
- Inscription accueil de 11h30 à 12h00: 10,20 €
- Inscription accueil de l'après-midi : 19,00 €

L'inscription occasionnelle est enregistrée **sous réserve de places disponibles** auprès de la personne chargée de l'accueil périscolaire à J-1 et décomptée **d'un capital de 5 inscriptions préalablement achetées en Mairie**.